

Moudon, le 5 octobre 2023

EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil communal de Moudon
Séance du 3 octobre 2023
Présidence : Gzim Rama

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

Préavis de la Municipalité au Conseil communal No 43/23

Arrêté d'imposition 2024

- vu le préavis de la Municipalité No 43/23 ;
- ouï le rapport de la COGEFIN chargée de son étude ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. Adopte l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 tel que proposé par la Municipalité avec un taux d'imposition à 72.5% de l'impôt cantonal de base,
2. fixe l'entrée en vigueur du présent arrêté d'imposition au 1^{er} janvier 2024, sous réserve d'approbation cantonale, article 33/1 de la loi sur les impôts communaux.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance du 3 octobre 2023.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL
Le Président : **La Secrétaire :**



Gzim Rama **Nicole Wyler**

